

 AGGLO PAYS D'ISSOIRE	FORMULAIRE	ACC – P01 – F05	L
	TARIFS DES PRESTATIONS 2023	Date : 01/01/2023 Page 1 sur 2	

Tarifs applicables au Service Aide à domicile au 1^{er} Janvier 2023

<p>Tarif horaire pour un bénéficiaire ayant <u>une prise en charge APA</u> (ce tarif est révisé tous les ans au 1^{er} avril par le Conseil Départemental).</p> <p>Intervention possible les dimanches et les jours fériés pour les actes essentiels, si la prise en charge le précise et selon les places disponibles dans les tournées.</p>	<p>24.27€ / heure *</p> <p>(en cas de dépassement de la prise en charge : 24.27 € / heure)</p>
<p>Tarif horaire pour un bénéficiaire ayant une prise en charge <u>par une Caisse de Retraite ou une mutuelle</u> (tarif national défini par la CNAV).</p>	<p>25.60€ / heure en semaine * (en cas de dépassement de la prise en charge: 25.60€ /heure)</p> <p>et 28.70€ / heure les dimanches et jours fériés si la prise en charge le prévoit *</p>
<p>Tarif horaire pour un bénéficiaire n'ayant <u>pas de Prise en Charge</u> et ayant uniquement des interventions d'entretien du logement, en semaine (uniquement du lundi au vendredi).</p>	<p>25.60 € / heure Délibération d'API du 28 Juin 2018</p>
<p>Accompagnement/aide aux courses : L'indemnisation des frais kilométriques lors de l'utilisation du véhicule de l'intervenante pour les trajets au profit du bénéficiaire dans le cadre de cette prestation</p>	<p>0,43€/kilomètre Délibération d'API du 28 Février 2019</p>

* Le coût horaire restant à votre charge sera calculé en fonction de la prise en charge accordée par votre caisse de retraite, votre mutuelle ou le Conseil Départemental.

Dispositif « Sortir Plus »	25.60 € / heure
Coût kilométrique dispositif « Sortir Plus »	0.60 km

Le service remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui en fait la demande.

Une attestation fiscale des sommes facturées sera fournie chaque fin d'année au bénéficiaire, lui permettant de bénéficier d'avantages fiscaux au titre des prestations à domicile selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts.

Le service intervient en mode prestataire.

 AGGLO PAYS D'ISSOIRE	FORMULAIRE	ACC – P01 – F05	L
	TARIFS DES PRESTATIONS 2023	Date : 01/01/2023 Page 2 sur 2	

Tarifs applicables au Service Portage de repas au 1^{er} août 2022

	Tarif unitaire	<i>Ce tarif comprend les frais de livraison suivants, pouvant éventuellement donner droit aux avantages fiscaux en vigueur, selon conditions</i>
Repas sans potage (Entrée, viande ou poisson, garniture, produit laitier, dessert, pain 80gr)	9.38 €	3.31
Repas avec Potage (Entrée, viande ou poisson, garniture, produit laitier, dessert, pain 80gr)	10.01 €	3.31
Potage	0.63 €	/
½ l. d'eau	1.17 €	/
¼ l. de vin	1.80 €	/

Plusieurs choix de régimes vous seront proposés